

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 10

Artikel: Dialogue
Autor: Chardon, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



ARMOIRIES COMMUNALES

Savigny a adopté un projet dû à M. M. Raymond, sauf erreur, qui consiste en un champ horizontalement divisé en deux parties égales, rouge en haut, blanc en bas, sur ce fonds l'on voit trois sapins verts s'élevant d'une montagne noire qui occupe la partie inférieure de l'eau. Nous voyons en somme ici les couleurs de Lutry (rouge et blanche) sur lesquelles on a posé un mont et trois sapins. Cet écu fut adopté pour figurer sur un drapeau confectionné à l'occasion du centenaire de la mort de Davel.

Malheureusement le peintre du drapeau a mis le rouge à la partie inférieure de l'écusson ce qui est une erreur qui devra être réparée.

Comme nous l'avons dit, ce sont non seulement les couleurs de Lutry, mais bien l'écusson même de Lutry qui figure le fond de l'armoirie de Savigny, rappelant que Savigny forma commune avec Lutry. Ce ne fut qu'en 1823 que Savigny et le Martinet furent érigés en commune sous le nom de commune de Savigny.



Montricher a choisi en 1921 déjà comme armoiries celles des Sires de Montricher. Elles se composent d'un écu d'argent dont le tiers supérieur rouge est chargé de trois coquilles d'or. C'est simple et cela fait grand effet.



Palézieux n'a pas adopté officiellement des armoiries, croyons-nous, mais il est de règle et de tradition que l'écu de Palézieux consiste en un lion d'or sur un fond bleu. L'origine de ce bel écusson serait le schild de la pinte communale de l'endroit. (Communication de M. Decollogny).



SE FAUT TSOUVI

ETANT dòu bon coo, dòu crâno gaillâ et bon camérrando le Paulet et le Maurice rice. L'ari mi fé de dère le Maurice lo premi, po cein que l'étai pe vilhio que Paulet. Stisse étai dan pe dzouveno, bouina façan, dâi drobillo get et lè pâi su la tita lequâ et rovilleint quemet dâi solâ bin brelhi. Lo Maurice avâi 'na bouma barba de brava dzein èt l'étai guïé de l'ouïe rire quand oquie l'amusâve.

L'avant adi zu la brelâire dâi verya, le cougnassant dza tot lo pâi du lo vegnöubillo à la campagne, et pouâvant vo repondre su tot : à quinna faire on veind lè tchivre lè meillâo, iô on

bonne lè croûlo bouibo et mille z'affére dinse.

Adan, po tsandzi, l'ant décidâ de modâ po onna vela bin pe lliein que noutron pâi, iô lè que lâi a dâi carrâie lè pe galéz que on pouësse vère et de parti pè lè chaleu po avâi on bocon sâi.

Tot s'è dan bin passâ. Faut montâ su le tsemin de fè et pu... apri sublliâ, via delé, delé, delé, bin lliein vè granta velâ.

L'ant zu on pliézi dâo melion dâo diabillio à travessâ stâo grante tserfâire, à guegni stâo vâitere, stâo trame, stâo tsé que n'ant min de tsevau que lâi diant dâi z'automobile, stâo dzein que corrant, que trassant que dépuffant. L'étant montâ su on grand moti iô on vayâi tota la vela et s'è desant l'on à l'autre :

— Ti possiblio que de tsemenâ !

A fooce corre, châvant à grante gotte et, ma fâi, vo séde : quan on châ gaillâ on è dâi coup bécouet et l'è cein que l'è arrêvâ à noutrâ crâno coo. Sant dan zu vè l'apotiquiéro que lâo z'a bâilli oquie po adâoci, et ein mimo temps l'ant atsetâ assebin on onguent lè deint. L'è su que dein lè grante vele faut avâi lo mor proprô.

L'avâi fê tsaud cili dzo quie et assetoût apri lo soupâ lo mè bécouet dâi dôu sè dépâste de preindre lo remido po sè dèbécouèti on bocon, tandu que l'autre sè dècoffâve lo mor et lè deint avoué l'auro remido. L'étai on bocon né et on vayâi pas tant bâ dein lo pâilo.

Quand l'eurant fini, vaitcâ-te pas que sè diant l'on l'autro dinse :

— Maurice...

— Paulet...

— Sè pas que dâo diabillio lâi a. Du que mè su lavâ lè dein, me seimblie que l'è lo mor pliein de graisse, pliein de vaseline. Pu pas arrevâ à mè dèpouèsenâ ! Poueh !

— Et mè, sè pas que lâi a, mâ ie su oncora mè bécouet que dèvant. L'è onna chaleu à onna mè-auna davau de la tita qu'on porrâi lâi coûaire dâi z'ao à la coqua ! T'einlèvâi !

Et tota la né l'ant de dinse. Lo leindeman, quand l'ant vu on bocon bi, lâi tegnant pe rein mè, sant zu reveilli l'apotiquiéro po lâi dere que lè z'avâi euingueusâ. Mâ stisse, quand l'a zu tot oïu, ie l'è parti d'onna recaffalâe à sè fêre châotâ lè boui et lâo z'a de :

— Vo vo z'ite ti lè dôu trompâ de remido et vo z'âi met à onna plièce cein que faillâi à l'autra ! Sè faut tsouyi !

Marc à Louis.

DIALOGUE

LUN citadin, d'allures juvéniles, sauta du tram à un arrêt en pleine campagne, arrêt marqué par deux maisons bordant la route. Il connaissait peu cet endroit agreste et chercha du regard, comment se renseigner. Personne en vue, sauf, à quelques pas, un paysan en bras de chemise regardant, les mains dans les poches, passer le tram. Le voyageur s'approcha et salua avec une grâce vraiment Régence. Les mains vissées dans son pantalon, le paysan ne répondit que d'un œil vaguement interrogateur.

— Pardon, monsieur, vous connaissez, j'espêre, David Talon ? demanda le voyageur.

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.— six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Reclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

— Vouï, monsieur.

— Veuillez, je vous prie, m'indiquer où il demeure ?

— Facile !

A cette réponse dérisoire, qu'aucune autre indication ne suivit, le citadin reprit :

— Est-ce à droite, à gauche, de ce côté ou de celui-ci ?

— Oui et non, répondit le paysan sans rien perdre de son calme superbe. Les Talon, de père en fils, restent en Praz-Novî.

— Parbleu ! je le sais bien ; mais où est-il, ce Praz-Novî ?

— C'est la seconde maison à main gauche, quand on a passé le bois.

— Fort bien, merci ! mais s'il vous plaît où se trouve-t-il ce bois ?

— En Praz-Novî, pardi ! Depuis que le monde est monde et qu'il y a des bois, c'est le bois de Praz-Novî.

— Je ne prétends pas le contraire. Mais, encore une fois, où ce bois se trouve-t-il ? Voyons, un bon mouvement, je suis pressé.

— C'est à un petit quart d'heure d'ici, tout au plus.

— Me voici bien avancé ! Enfin !... Faut-il prendre le chemin, là-bas, vers ce cerisier tout en fleurs ?

— C'est comme monsieur voudra ; tout chemin mène à Rome.

— Y en a-t-il un autre, peut-être ?

— Je crois bien, qu'il y en a un autre. A une portée d'arbalète, en suivant la route, à droite. Pas moyen de se tromper.

— Allons, tant mieux, je vous remercie ! Mais lequel est le plus court, voyons ?

— Ça dépend. En marchant vite, c'est celui qui passe vers le cerisier qui est le plus long.

— Haaa ? ...en marchant vite ?

— Vouï, Vu qu'il y a une puissante grimpée et qu'on est obligé de s'arrêter trois-quatre fois pour laisser souffler les attelages !

— Les attelages ? répeta machinalement le citadin qui ne comprenait plus.

— A pied, c'est à peu près la même chose...

— Pas possible ?

— C'est comme ça. Mais en prenant l'autre chemin, explique ce cicerone avec complaisance, en dévissant sa main gauche, pour indiquer la direction, qui est un peu plus long, en y allant tout tranquillement, vous êtes sûr d'arriver plus vite.

— Merci du renseignement.

— Vu qu'il n'y a pas besoin de s'arrêter pour souffler.

— Voilà justement mon affaire ! Votre façon de renseigner les gens est vraiment admirable ; je vous en félicite et vous en remercie de tout cœur. Monsieur, j'ai bien l'honneur de vous saluer ! termina le voyageur avec une révérence plus Régence encore que la première.

Il s'éloigna et revint incontinent.

— Pardon, monsieur ! me permettrez-vous une question peut-être indiscrète ?

— N'y a pas d'indiscrétion : même deux, si ça peut faire plaisir à monsieur.

— Merci ! Vous êtes cultivateur, si je ne me trompe ?

— Vouï, monsieur, avec honneur.

— Je n'en doute pas. Ce n'est pas moins extrêmement malheureux.

— Malheureux ? répeta le cultivateur qui, à son tour, ne comprenait plus.

— Certainement, extrêmement malheureux pour le pays tout entier.

— Monsieur veut rire ?

— Avec votre impossibilité et votre talent de parler pour ne rien dire, vous eussiez fait un incomparable avocat. Pour vous, il est trop tard ; mais si vous avez un fils qui tienne de son père, n'hésitez pas à suivre mon conseil, faites-en un homme de loi. Vous pouvez en être certain, il n'aura pas son pareil !

Là-dessus, le donneur de conseil tourna les talons et s'en fut à Praz-Novi.

— Après tout, l'idée n'est pas si mauvaise, conclut le paysan songeur, puisqu'on ne sait que faire de mon crapaud de gamin...

Henry Chardon.

Le pain. — Un directeur de théâtre qui ne payait pas ses artistes, vivait néanmoins d'une façon très confortable. Un des affamés de sa troupe arrive un jour chez lui, au moment du dîner, et voit sur la table un superbe poulet.

— Quoi, s'écrie-t-il, quand nous crevons de faim, vous nous offrez de la volaille ! Eh bien, celle-ci, ce ne sera pas vous qui la mangerez.

Et, s'emparant du poulet, il s'enfuit.

Arrivé dans la rue, il s'entend appeler ; il lève la tête et voit son directeur qui, de sa fenêtre, lui crie :

— Eh bien ! Et du pain, animal !

Et il lui en jette un de deux livres.

LA MANIÈRE DE VIVRE DE NOS ANCÈTRES

(Suite).

Comment il se faut gouverner pour conserver particulièrement la beauté des dents.

POUR avoir les dents belles, il faut qu'elles soient blanches, polies, fermes et bien encharnées. Pour conserver donc leur beauté, on doit soigneusement éviter tout ce qui les peut noircir, rouiller, esbranler et descharner.

L'air froid est ennemis des dents. Toutes viandes crues, visqueuses, grasses, douces, acerbes, dures et qui sont actuellement froides ou excessivement chaudes nuisent infiniment aux dents. Car les crues envoient plusieurs vapeurs qui les noircissent et rouillent ; les visqueuses, grasses et douces laissent beaucoup d'ordure et les acerbes les agacent et font une stupeur, à cause de leur aspreté et inégalité ; les dures les esbranlent fort, les trop froides ou trop chaudes les offensent aussi par leur intempérature. Il faut user de chairs qui ayant bon suc et qui se digèrent fort aisément. Car pour avoir belles dents, on doit surtout avoir soing de l'estomac. Les chairs de pourceaux et d'aigneaux et toutes fritures leur sont extrêmement contraires, comme est aussi l'usage ordinaire des fruits qui sont trop humides. Les anciens remarquent que les porreaux gastent du tout les dents et les gencives. Les bouillons par trop chauds comme toutes autres viandes extrêmement chaudes les gastent aussi. Le laitage, le fromage, la patisserie, les tartes, les légumes pareillement les gastent. Le sucre sur toutes choses les noircit.

Il faut mascher la viande des deux costez également pour ce qu'en maschant d'un côté seulement, les dents oisives se corrompent. Il faut boire le vin bien trempé et qu'il ne soit point doux, ny trop froid.

On doit estre soigneux de tenir les dents bien nettes apres le repas, et pour ce les cure-dents de lontisque, de meurte, de romarin, de cyprès et d'autres bois qui ont quelque astiction sont très-propre. Il ne les faut pas nettoyer avec le cousteau, ny avec une espingle, ny avec de l'or ou de l'argent, comme font plusieurs pour ce que cela lasche les ligaments. Il ne faut pas aussi trop longuement y frotter, principalement quand on est sujet aux fluxions. Après avoir bien nettoyé les dents, on les pourra laver avec un peu de vin trempé.

Remedes propres pour blanchir, polir, affirmer et encharner les dents :

La pierre ponce, le sel, l'alun, le crystal, le corail, les coques d'œufs, les coquilles d'escargots et d'escrèvisses, l'os de seiche, la corne de cerf, la myrrhe, l'encens et tous autres médicaments dessicatifs et detersifs sont recommandez pour blanchir et polir les dents. On les reduit en poudre et quelquesfois en cendre, et en fait-on dentifrices, en y adjoustant quelques aromatiques, comme canelle, girofle, muscade, pour donner odeur aux autres engradiens.

Si vous desirez de faire une poudre exquise, pour blanchir et nettoyer les dents : prenez du cristal pour une dragme et demie, du corail blanc et rouge, du sel commun, de chacun une dragme, de pierre ponce et l'os de seiche de chacun deux scrupules, du marbre bien blanc, d'albastre, d'alun de roche fin, de racine d'Iris de Florence, de graine d'escarlate et de canelle, de chacune demie dragme, de perles bien préparées un scrupule, de bon musc dix grains ; mettez tout cela en poudre bien subtile et en frottez les dents tous les matins. Et les lavez apres avec du vin blanc...

Si les dents sont fort noires et limoneuses : prenez de la farine d'orge et du sel commun de chacun deux dragmes ; meslez cela avec du miel et en faites une pâte, laquelle mettez, sur du papier, sécher au four. Puis adjoutez des cancreles bruslez, de pierre ponce, de coques d'œufs, d'alun, de chacun deux dragmes, d'escorce de citron une dragme. Apres avoir redigé tout en poudre, frottez en les dents. Les racines de guimauves bien préparées nettoient et blanchissent fort les dents, bouillies dans de l'eau avec du sel, de l'alun et un peu d'Iris de Florence. Des poudres susdites vous en pouvez faire opiate, en y adjoutant du miel.

Si vous voulez faire une eau distillée, pour blanchir les dents et nettoyer les gencives pourries : prenez souffre vif, alun, sel gemme, de chacun une livre, de vinaigre quatre onces ; tirez en l'eau avec une cornue à feu lent. L'esprit de vitreol, meslé avec un peu d'eau commune, blanchit merveilleusement les dents et est un des plus singuliers remedes...

Si les dents sont descharnées, il faut faire renaître la chair des gencives avec les remedes suivans : Faites une poudre avec alun, corail rouge, encens et son escorce et un peu d'Iris et d'aristoloche et en mettez dessus les gencives, ou prenez d'alun de plume, de balaustes et du sumach, de chacun deux dragmes, du bois d'aloes, du souchet, de la myrrhe et du mastic, de chacun une dragme : faites en une poudre pour appliquer sur les gencives...

Il y en a qui prénent tous les matins un grain de sel à la bouche et le laissent fondre ; après ils s'en frottent les dents avec la langue même, et tiennent que cela blanchit et rassure les dents et empesche la corruption des gencives.

Le moyen de faire les cheveux beaux :

Pour faire les cheveux *blonds*, prenez des fleurs de geneste et de stoccas de chacune une once, des lupins crus concassez, de la racure de bouys, escorce de citron, racine de gentiane et berberis, de chacune une once et demie ; faites tout bouillir en eau nitreuse, pour s'en laver les cheveux plusieurs jours.

Prenez une once de miel et une dragme de saffran et les meslez fort avec un jaune d'œuf, puis le destrempez en lescive de barbier en laquelle mouillerez vostre peigne, quand vous vous peignerez. En ce faisant, vous rendrez vos cheveux *dorez*.

Prenez de la lie de vin bruslée, trempée une nuit en huile de lontisque, et vous en oignez les cheveux. Par ce moyen, vous les ferez devenir *jaunes*.

Le son fricassé dans une paësle est propre aux frictions de la teste, pour nettoyer et dégraisser les cheveux et leur donner beau lustre.

(A suivre).

N. B. — Dans le précédent article, lire : *lait de chèvre* au lieu de lait de chêne.

UN BAISER

(Sonnet à M. E. Hancès),

Pierre à son ami Paul :

Je me souviens d'un soir
Où nous allions, nos yeux dirigés vers la terre.
Le silence de tout semblait plein de mystère :
Nous marchions sans parler, nous cherchions sans
rien voir.
Mon aimée était lasse, elle voulut s'asseoir,
Alors, je la menai vers un banc solitaire.
La nature était calme et portait à se taire,
Nous nous sommes perdus dans le feuillage noir...

Mon amante était triste en rêvant, je suppose
A l'amour qui finit le plus souvent sans cause :
Moi je fis des serments en contemplant les cieux.

Je pourrais oublier tant de promesses faites,
Mais jamais le baiser que je mis sur ses yeux...
Paul à son ami Pierre :

Elle ôta ses lunettes ?

André Mareel.



A LA RIVIÈRE VAUDOISE

 UI ne connaît le riant village qui s'étend à peu près du lac au pied de la colline sur laquelle se dresse le château des Crêtes : les « villas Dubochet » pour ne pas les nommer. D'aucuns, en les contemplant du point d'un de nos vapeurs, s'étonne et se demande quelle peut être leur origine et la raison qui a guidé le propriétaire de ces villas, lorsqu'il les a fait édifier.

Eh ! bien, voici. Par la plume de M. Henry Aubert, la « Feuille d'Avis de Montreux » nous renseigne.

* * *

Après avoir subi pendant la dernière guerre une crise terrible, les Villas Dubochet connaissent à cette heure une grande prospérité.

Elles sont toutes louées.

Aussi ce que nous allons en dire n'est pas une réclame intéressée. C'est le juste éloge d'une création originale et qui fait honneur à Montreux.

Les personnes les plus âgées parmi nous se rappellent le temps où le parc et les villas n'existaient pas. Il y avait à la place un terrain d'alluvions, vaste et triste étendue de pierres roulées par la Baie de Clarens. C'étaient les « Pierriers ».

Un habitant de la contrée, M. Vincent Dubochet, qui venait d'établir le Château des Crêtes et de le meubler avec un goût exquis, craignant que l'on n'élevât au pied de sa nouvelle demeure des établissements industriels et de hautes cheminées susceptibles de lui faire tort, acheta les Pierriers et eut l'idée d'y créer un groupe de maisons de plaisance au milieu des arbres.

Vincent Dubochet était né à Chailly sur Clarens le 28 mars 1793. Arrivé à Paris à l'âge de vingt ans, il entra comme simple commis à la banque Yassal. Son activité, son intelligence le signalèrent à l'attention de ses chefs, et en quelques années il devint un des principaux associés de la maison.

Le gaz d'éclairage venait de faire son apparition. Frappé du parti immense que l'on pouvait tirer de cette découverte, V. Dubochet installa une des premières usines à gaz de Paris. Les résultats de l'entreprise lui prouvérent qu'il ne s'était pas trompé. Quelques années plus tard, de nombreuses usines similaires s'élevaient dans tous les quartiers de la grande ville, construites par des initiatives isolées.

V. Dubochet comprit que cette organisation était défectueuse, qu'elle grevait l'exploitation de frais considérables et inutiles ; aussi conçut-